



Le Bannier de la Butte d'Armont*



Le mot du Maire

Chers Saint-Cyriennes et Saint-Cyriens,

Depuis le dernier bulletin, beaucoup de choses se sont passées à Saint-Cyr.

En premier lieu, les festivités ont repris pour le plus grand bonheur de tous.

- Les inter-villages ont attiré un public nombreux sous un soleil radieux. Les jeux des petits et grands se sont déroulés dans la joie et la bonne humeur. Si Sermaise a été vainqueur, Saint-Cyr s'est bien battu et a terminé sur le podium, à la 3ème place.
- La fête des voisins a permis de passer une soirée conviviale par une belle et douce soirée.
- Le marché a soufflé sa première bougie en juin. Il est devenu un moment incontournable pour beaucoup, les commerçants sont fidèles et m'ont avoué trouver à Saint-Cyr une ambiance et un cadre qu'ils ne trouvent pas ailleurs. Il est vrai que notre ferme est un bel écrin !
- La fête du village, organisée par le comité des fêtes a attiré un public nombreux, le beau temps était de la partie.

Le nettoyage de printemps organisé par St-Cyr-Ensemble participe à maintenir notre environnement propre et agréable .

Plus sérieux, la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 nous a permis de nous recueillir au monument aux morts et d'avoir une pensée pour les jeunes gens de notre village qui ont perdu la vie à la guerre. Comme le veut la tradition, le verre de l'amitié nous a réunis après la cérémonie.

Les élections législatives se sont déroulées sur 2 dimanches, la participation des Saint-Cyriens a été de 56%, donc supérieure à la moyenne nationale.

Cela ne vous aura pas échappé, le prix des énergies augmente et ce n'est pas terminé. En juillet, la plupart des communes ont déjà dépensé le budget alloué à ce poste pour l'année entière ! La seule chose que nous pouvons maîtriser, c'est la consommation. Les travaux d'isolation réalisés sur la mairie, la garderie et l'école maternelle nous ont permis d'être moins impactés par l'augmentation des tarifs.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons voté l'extinction de l'éclairage nocturne dans une tranche horaire de 23h à 5h, heures auxquelles les personnes ne circulent quasiment pas. C'est une étape en faveur de la biodiversité. Les études prouvent les effets néfastes sur la faune et la flore qui ont besoin de l'alternance jour/nuit. En saison estivale, 150 insectes par lampadaire meurent d'épuisement chaque nuit, à force de tourner autour.

Au fil de l'eau, nous poursuivons le remplacement des ampoules par des LED, coûteuses au départ, mais bien plus économiques à l'usage. La majorité des communes de notre secteur a aussi coupé l'éclairage de nuit, Bonnelles, près de chez nous, depuis plus de 20 ans. L'hiver prochain, nous serons très attentifs au réglage du chauffage des locaux communaux.



Les travaux du lotissement doivent débuter fin septembre, 45% des lots sont sous promesse de vente. A cette occasion, des aménagements de sécurité seront installés sur la route départementale, sous contrôle des services du Département.

La période estivale est là, et pour certains, c'est l'occasion de profiter de vacances, que je vous souhaite belles et reposantes, bien méritées après une année qui, une fois encore n'a pas été simple.

Portez-vous bien et prenez soin de vous.

Jean-Pierre Moulin



*Un bannier est un crieur public. La Butte d'Armont culmine près de la pyramide de Saint-Cyr.

Antenne relais téléphonique à Saint-Cyr-sous-Dourdan

Entretien et travaux

Compte tenu de la période estivale, les services techniques n'ont pas manqué d'occupation entre les tailles, les tontes des espaces verts et le fleurissement de notre commune.

En complément de ces actions, il est rappelé que le désherbage des trottoirs de la voie publique incombe aux propriétaires, locataires, riverains.

L'acquisition et la mise en place de 2 bancs et boîtes à déchets sur le practice (zone de jeux publics pour enfants) devraient permettre une surveillance rapprochée des petits.

La bâche de la Ferme des Tourelles a enfin disparu car les dégâts de la toiture engendrés par la tempête de l'année dernière ont été réparés.

Biens vacants

Après avoir effectué des recherches auprès du service du cadastre, nous avons repéré des terrains dont les propriétaires semblaient introuvables ou non identifiables.

En questionnant le service des hypothèques nous avons identifié 6 parcelles qui correspondaient à la définition de « biens vacants et sans maître » et à laquelle correspond une procédure administrative pour que ces terrains soient incorporés dans le domaine communal.

Après avoir acté lors de la (CCID) Commission Communale des Impôts Directs, en avril 2021 que personne ne réglait l'impôt, nous avons missionné un bureau d'études foncier spécialisé pour mener à bien la procédure légale. Après avoir écrit aux dernières adresses connues, effectué les publicités légales par voie d'affichage et annonces dans des journaux locaux, il n'a pas été possible de retrouver de propriétaires. Toutes les recherches effectuées par le bureau d'études sont restées infructueuses.

Par conséquent, après le respect d'un délai de 6 mois, nous avons pris une délibération du Conseil Municipal pour acter l'incorporation de ces 6 terrains dans le domaine communal.

Oui à l'antenne, mais pas au-dessus des écoles

La question des antennes relais en France est un sujet particulièrement complexe à traiter, tant par son absolue nécessité dans la société actuelle, que par le manque de connaissance des répercussions réelles sur la santé.

Cette question n'aura pas épargné notre commune, et a mené le Conseil Municipal à statuer au bien fondé de l'installation d'une antenne relais sur le toit de la mairie, à proximité immédiate des écoles.

Afin de mieux comprendre ce projet et ses enjeux, voici un rapide historique de la situation :

Début 2021, le Préfet de l'Essonne a informé la Mairie de Saint-Cyr-sous-Dourdan qu'elle avait été retenue dans le cadre du projet New Deal pour l'implantation d'une ou plusieurs antennes relais sur notre territoire. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration du réseau de téléphonie mobile pour permettre l'accès à tous les citoyens, notamment sur la zone de Bandeville où le réseau est particulièrement mauvais, voire inexistant.

Seuls les opérateurs Free et Orange ont répondu favorablement au projet, pour lequel Free a été nommé « Leader » par la préfecture.



Les premiers échanges entre Free et la Mairie ont alors débuté en Mars 2021, afin de définir l'emplacement idéal pour l'installation d'une antenne relais. Celui-ci étant soumis à un certain nombre de critères (point haut, sans effet de masquage, ...), le clocher de l'église a été choisi à l'automne 2021 pour une installation derrière les abats-sons, invisible de l'extérieur.

Du fait du classement de notre église aux Monuments Historiques, un tel projet nécessite l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France qui, après une visite des lieux et des environs, a catégoriquement refusé pour des raisons de sécurité, faisant suite aux récents événements de Notre-Dame de Paris. L'Architecte des Bâtiments de France a cependant proposé d'autres possibilités d'implantation : le toit de la Mairie ou le toit de la salle de la Rémarde.

Ces propositions se sont avérées concluantes d'un point de vue technique, et représentent les dernières possibilités d'implantation sur les bâtiments communaux (d'après les mesures et études de tout autre emplacement par Free).

C'est ainsi que le projet a pris un tournant beaucoup plus sensible, du fait de la proximité immédiate des écoles maternelle et primaire avec les deux emplacements sus-cités.

En effet, il n'existe à ce jour aucun élément permettant de mettre en évidence un impact sanitaire négatif des ondes électro-magnétiques sur l'homme. Mais, à contrario, il n'existe pas non plus d'élément prouvant le contraire, ce qui est suffisamment rare dans le milieu scientifique pour être soulevé. Deux points de vue apparaissent alors :

- La forte nécessité de couvrir la zone de Bandeville par le réseau téléphonique pour des raisons de confort mais aussi de sécurité, entre autres.
- Le risque sanitaire sur les enfants, particulièrement sensibles à leur environnement du fait de leur jeune âge.

Cette problématique ayant été abordée lors d'un premier Conseil Municipal en Avril 2022, le vote d'approbation du projet a été repoussé par manque de connaissance technique du Conseil d'une part, et par soucis de transparence auprès des habitants de Saint-Cyr-sous-Dourdan d'autre part. En effet, le Conseil Municipal a jugé qu'il s'agissait d'un sujet de société complexe important pour se permettre de trancher sans avoir consulté l'avis des habitants au préalable.

Deux réunions publiques ont donc été organisées courant Mai 2022, avec les habitants de Bandeville, les parents d'élèves, les responsables projet de Free et les membres du Conseil Municipal.

Les habitants de Saint-Cyr, particulièrement impliqués et sensibles aux deux points de vue, ont pris à cœur d'exprimer leur position.

Le 2 Juillet 2022, le Conseil Municipal a donc voté les deux décisions suivantes :

- **Oui** à l'installation d'une antenne sur notre territoire.
- **Non** à l'emplacement sur la Mairie ou sur la Salle de la Rémarde.

La Mairie reprend donc les discussions avec FREE afin de déterminer les options restantes possibles, et ne manquera pas de tenir informés les habitants des suites données à ce projet.

Transports routiers

Du nouveau dans nos transports en commun !

A compter du 1^{er} Août 2022, une nouvelle offre de transport régulier voit le jour pour l'Essonne Sud-Ouest.

Après renégociation des contrats de transports par Ile de France Mobilité, un nouveau prestataire opérera les lignes existantes sous le nom de Francilité, et proposera de surcroît un nouveau service de transport à la demande, appelé TàD.

Ce nouveau service émane des besoins exprimés par la Communauté de Commune du Dourdanais en Hurepoix en ce qui concerne une meilleure centralisation des transports sur Dourdan pour ensuite diriger les usagers sur les lignes plus longues et déjà existantes reliant Dourdan à Etampes, Massy, Orsay, etc.

Ce service sera disponible à destination de ➡➡



Dourdan et au départ de Dourdan (les horaires seront communiqués ultérieurement). Ayant pour objectif d'aller ou de partir de Dourdan, il ne permet donc pas de relier deux communes périphériques entre elles.

Pour l'utiliser, rien de plus facile ! Il vous suffit simplement de réserver jusqu'à 30 minutes avant votre départ via Internet, l'application mobile ou par téléphone, puis un minibus viendra vous chercher à l'arrêt de bus le plus proche.

Pour bénéficier de ce service, la tarification régionale s'applique. Vous pourrez par exemple acheter votre ticket à bord, ou bien simplement utiliser votre pass Navigo.

Déplacement des panneaux d'agglomération

Vous avez peut-être remarqué que les panneaux routiers d'entrée et sortie d'agglomération ont été déplacés. Mais pourquoi donc ?

Rappelez-vous des coulées de boues, que nous avons subies lors de l'orage du 19 juin 2021, qui a eu pour conséquences de combler les fossés et canalisations d'évacuation des eaux pluviales, d'inonder des maisons, des cours et des jardins au hameau du Pont-Rué. Bien que déclaré catastrophe naturelle par les services de l'État, les assurances n'ont pas couvert les sinistres ! Les travaux étaient estimés à 40.000€ environ. Le directeur de l'UTS, responsable de l'entretien des routes départementales avait refusé d'effectuer la remise en état au motif que l'intervention à réaliser était située entre les panneaux d'entrée et de ➡➡

sortie d'agglomération (pour faire simple, l'entretien et les travaux sur les Routes Départementales, (accotements, fossés, etc.) sont à la charge du Département uniquement s'ils sont situés en dehors de l'agglomération, donc avant les panneaux d'entrée et sortie d'agglomération).

Après examen de la législation en vigueur et de la définition de l'agglomération, nous nous sommes aperçus que, le positionnement des panneaux ne correspondait pas à la définition légale ! Ce qui a conduit à leur déplacement, ils seront remplacés par des panneaux de limitation à 50 km/h.

Sur les 2,7 kms des Routes Départementales n° 27 et 838, avant déplacement donc à entretenir par nos agents techniques, 1,4 kms ont été restitués au Département. Ceci nous permettra de faire des économies importantes.



Attention aux plantes toxiques !

D'abord, on se rassure, les empoisonnements mortels par ingestion de plantes toxiques sont rarissimes. Seulement voilà, les plantes toxiques cohabitent dans nos campagnes et



nos jardins avec les comestibles. Cela vaut la peine d'apprendre à les repérer. La **grande ciguë** peut provoquer des maux de tête, des vertiges, des convulsions. Heureusement, elle dégage une odeur désagréable d'urine de souris qui n'encourage pas à l'ingérer. Le **lierre**, une plante grimpante très répandue, dont l'ingestion des baies peut entraîner des vomissements, des diarrhées importantes et même des convulsions. Le **laurier-rose**, à ne pas confondre avec le laurier sauce utilisé en cuisine, est parfois utilisé comme mort au rat et peut provoquer des troubles cardiaques risquant d'entraîner la mort et la simple manipulation à main nue provoque des nausées. Le **chèvrefeuille** des ➡➡

haies est parfois utilisé comme barrière végétale dans les jardins est pourtant toxique et les petits fruits rouges peuvent tenter les enfants. Leur ingestion provoque des vomissements abondants, des douleurs abdominales, des convulsions, voire dépressions respiratoires. Le **muguet**, cette plante que l'on aime tant offrir le 1^{er} mai, est en fait l'une des plantes les plus toxiques qui poussent en France. Son ingestion, tout comme celle de l'eau d'un vase en ayant contenu



provoque nausées, céphalées, des diarrhées et des troubles cardiaques susceptibles de conduire à la mort. Toutes les parties du **colchique**, qui selon la chanson pousse dans les prés et marque la fin de l'été, sont extrêmement toxiques provoquant par ingestion troubles digestifs, cardio-vasculaires nerveux et respiratoires. La **belladone**, l'ingestion de ses baies provoque nausées, céphalées fièvre et enfin la mort par paralysie respiratoire. Et le risque est accru par le fait que les baies de belladone ont un goût sucré et ressemblent à d'autres baies comestibles.

Règles du bien vivre ensemble

A la campagne, nous sommes nombreux à avoir des animaux domestiques, il est de la responsabilité de tous de veiller à ce qu'ils ne troublent pas le repos du voisinage et ne deviennent de ce fait pas une nuisance pour autrui. Suite à de multiples plaintes en mairie pour des problèmes récurrents liés aux chiens (abolements, déjections, morsures, vagabondages), nous vous demandons à tous une plus grande vigilance.

L'autre sujet également récurrent, est la présence des conteneurs de poubelles qui restent trop longtemps voir en permanence dans la rue ou sur les trottoirs. Non seulement, c'est inesthétique, mais surtout dangereux. Vous devez les rentrer dans vos propriétés au plus tôt après le ramassage.

Concernant les engins à moteur, le code de la santé publique relatif aux bruits de voisinage sanctionne les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par leur durée, leur intensité ou leur répétition. A ce jour, le Maire n'a pas pris d'arrêté et compte sur chacun et chacune d'entre vous pour respecter la tranquillité des uns et des autres.

Au cours de l'année, la Mairie délivre des autorisations d'urbanisme pour des travaux soumis à Permis de Construire ou Déclaration Préalable. On nous signale régulièrement des travaux en cours qui ne seraient pas autorisés ! Pourtant ils le sont, mais le bénéficiaire n'a pas respecté l'obligation d'affichage réglementaire. Alors bien observer cette obligation, le défaut d'affichage peut engendrer des recours alors même que les travaux sont terminés et est punissable d'une amende. Nous espérons pouvoir compter sur le civisme de tous.

En cette période d'absence de votre domicile, vous pouvez bénéficier du dispositif « tranquillité vacances ». Il suffit de remplir le formulaire à la gendarmerie ou sur internet directement, afin que des rondes soient effectuées pendant votre absence. Pensez aussi simplement à prévenir vos voisins, faire vider la boîte aux lettres et au moindre véhicule ou personne suspecte, composez le 17.

Mariages

- SERRA Dominique et ROCHEVILLE Lucie le 07 mai 2022
- CROGUENNEC Philippe et SCHERRENS Laurence le 28 mai 2022
- REMY Yannis et ELOI Wendy le 25 juin 2022

PACs

- FOURNAISEAU Florent et MOULIN Roxane le 02 mai 2022

Décès

- Mme GRARD Simone le 01 mai 2022

.....

Agenda

22/07/22— Poissonnier (tous les vendredis de l'été devant la Ferme des Tourelles)

17 /08/22—Réouverture Epicerie Traiteur 1001 Fêtes (Ferme des Tourelles)

01/04/22— Rentrée scolaire.

04/09/22— Marché des Gourmets (Ferme des Tourelles)

10/09/22— Forum des associations (cour de la Mairie)

.....

Ça s'est passé il y a 400 ans !

Le seigneur de Bandeville Thierry Sevin (constructeur du château de Bandeville) a acheté le domaine de Morsang en mai 1622. Selon les coutumes féodales, au mois de **juillet 1622**, il a présenté sa « foy et hommage » au seigneur dont dépendait Morsang, qui était alors Françoise Juliette de Rochefort de Salvart, dame de Maintenon. Ce domaine est resté dans la famille Sevin au XVII^e siècle, puis dans la famille Doublet de Crouy au XVIII^e siècle avant d'être racheté par la famille de Pourtalès en 1806. Ce n'est que très récemment, en 2019, que Morsang est sorti du domaine de Bandeville.



Retour en images



1, 2, 3 — Jeux intervillages le 21 mai où Saint-Cyr a remporté la 3^{ème} place (Mairie et le Comité des Fêtes). 4 — Bénévoles qui ont participé à l'opération "Essonne Verte Essonne Propre" le 14 mai 2022 (Saint-Cyr Ensemble). 5, 6 — Fête du village le 25-26 juin avec au programme : tournoi de palets, tournoi de lancers francs, paëlla, feu d'artifice et soirée dansante pour le samedi et brocante et tournoi de pétanque pour le dimanche, le tout accompagné par la fête foraine tout au long du week-end. (Comité des Fêtes). 7 — Fête de fin d'année scolaire le 24 juin 2022, où les enfants accompagnés d'un musicien ont chanté plusieurs titres dans la cour de récréation de l'école du bas. 8 — Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 le 1er juillet. 9 — Fête des voisins (Comité des Fêtes). 10, 11 — Commémoration du 8 mai. 12 — Kermesse le 19 juin pour récolter de l'argent pour l'école (APEL).

Gardons le contact !

Suivez-nous sur Facebook (www.facebook.com/MairieSaintCyrsousDourdan) pour des actualités concernant notre village.

Abonnez-vous pour recevoir le bulletin d'informations par email en vous inscrivant ici: mairie@saint-cyr-sous-dourdan.fr et taper ABONNEMENT BULLETIN dans la ligne "Objet".



Mairie de Saint-Cyr-sous-Dourdan, 1 Route de Paris, 91410 Saint-Cyr-sous-Dourdan
01 64 59 01 29

Site : www.saint-cyr-sous-dourdan.fr

ISSN 2431-5516 - Éditeur : Mairie de Saint-Cyr-sous-Dourdan - Membre de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix

Imprimeur Serepro Numéric Dourdan

Ne pas jeter sur la voie publique